

## Nouvelles jurisprudences sur le site leg.ch TF VD 09.04.2014, GE 30.07.2013 et GE 29.10.2013

Harcèlement sexuel dans la fonction publique.  
Discrimination salariale et licenciement représailles  
invoqués en justice.

- 
- Les premières affaires résumées (TF VD 09.04.2014 et GE 30.07.2013) font suite à des plaintes pour harcèlement sexuel dans le secteur public. Dans les deux cas, les tribunaux ont considéré que le licenciement de l'auteur avec effet immédiat était justifié.

- ▶ [www.leg.ch/jurisprudence/arret/tf\\_vd\\_9.4.2014](http://www.leg.ch/jurisprudence/arret/tf_vd_9.4.2014)
- ▶ [www.leg.ch/jurisprudence/arret/ge\\_30.7.2013](http://www.leg.ch/jurisprudence/arret/ge_30.7.2013)

- 
- La troisième affaire (GE 29.10.2013), dans le secteur privé, présente deux particularités. D'une part, la plainte pour discrimination salariale est déposée par un travailleur de sexe masculin. D'autre part, il s'agit d'un des rares cas où un licenciement représailles (art. 10 LEg) est invoqué en justice.

- ▶ [www.leg.ch/jurisprudence/arret/ge\\_29.10.2013](http://www.leg.ch/jurisprudence/arret/ge_29.10.2013)